

Communication – 21 octobre 2011

Débat d'Orientations budgétaires 2011

Nouvelle méthode : prospective et un projet sur 3 ans

Le mandat qui s'est ouvert début avril 2011 avec le renouvellement de l'Assemblée Départementale est le dernier avant l'élection des Conseillers territoriaux prévu en mars 2014.

Contexte économique et budgétaire

L'enjeu est de taille pour notre collectivité, dans un contexte économique et social difficile, marqué par de fortes incertitudes. Malgré tout, nos derniers indicateurs financiers et cette décision modificative montrent la bonne santé financière de notre département. En effet, contrairement à la tendance nationale, la Sarthe est en phase de désendettement depuis plusieurs exercices. Ce désendettement est rendu possible grâce aux efforts de gestion entrepris par le Département de la Sarthe que reflète le très bon niveau d'excédent de fonctionnement (15,2% en progression également par rapport à l'année précédente).

Ces excellents résultats sont obtenus avec le souci constant de la modération fiscale alors même que les bases de fiscalité de notre collectivité sont inférieures de 10% à la moyenne des départements de même taille (806€/habitant contre 903 €/habitant).

Ces bons indicateurs de santé financière et l'étude prospective détaillée du contexte économique sur trois ans, permettent ainsi à la collectivité de mieux appréhender les enjeux des prochains exercices budgétaires.

Un projet de mandat sur 3 ans

Ce Débat d'Orientations budgétaires 2012 s'inscrit pour la première fois dans un plan d'objectifs **pour 3 ans**. Après un travail de prospective, de grandes orientations, et un plan d'actions sur trois années sont fixés. Les budgets proposés jusqu'en 2014, correspondront ainsi à ces orientations.

Le projet de mandat permet de donner un cap au Conseil général pour les 3 prochaines années avec un débat d'orientation budgétaire plus lisible.

Plus que de simples orientations, il s'agit d'un véritable projet de mandat pour la collectivité départementale, appuyé sur des convictions :

- Le rôle du Département est majeur et plus que jamais nécessaire. Il est l'acteur principal de **la solidarité**, qui demeure notre priorité d'action, le premier investisseur du territoire, en **soutien à l'activité économique**, et le **premier partenaire des Collectivités locales** dans l'effort d'aménagement et de développement.

- La Collectivité départementale doit être exemplaire et garantir durablement ses équilibres. Même si notre collectivité a su conserver de bons résultats par des efforts de gestion responsables et soutenus, la crise des finances publiques ne sera pas sans impact sur elle. Face aux risques, notre Collectivité fait ainsi de la **maîtrise de ses équilibres financiers et de son endettement** le cadre stratégique de ses choix.
- Avec la solidarité, **la proximité doit demeurer plus que jamais le maître mot** de notre action. Elle doit se décliner dans tous les domaines que couvrent nos politiques, en contribuant à renforcer la légitimité de notre Collectivité.

Du projet de campagne au projet de mandat

Ce projet de mandat est également la traduction du programme de la majorité départementale proposé aux électeurs lors de la dernière campagne des cantonales.

Ce projet de mandat reprend les grandes orientations et les caps fixés par le projet de campagne. D'ores-et-déjà, certaines mesures phares ont déjà été appliquées 6 mois après l'installation du nouveau président et de son assemblée, à savoir :

- la mise en place des chèques collèges 72 dès cette rentrée 2011, unanimement plébiscitée par les élèves, leurs parents, le corps enseignant et pédagogique
- le tarif unique de restauration scolaire applicable au 1^{er} janvier 2012
- l'équipe volante d'assistance informatique des collèges

Quatre mesures phares de ce projet de mandat

Solidarité : poursuite de la territorialisation

Inscrite dans la proximité, l'action sociale du Conseil général **doit s'appuyer sur la connaissance des territoires** eux-mêmes et de leurs spécificités, sur une analyse des situations sociales et des besoins qui les caractérisent.

Cette approche territoriale, déployée en 2012, dans la suite logique de la mise en oeuvre de la territorialisation, permettra de bâtir de **véritables projets médico-sociaux de territoire** (PMST), avec l'objectif d'y dégager les priorités de l'action sociale départementale incluant notamment la prise en compte de la démographie médicale de secteur.

Emploi : Accompagner les publics en difficulté vers l'Emploi

L'enjeu majeur pour le Département est celui de l'amélioration du nombre de sorties définitives du dispositif des allocataires par un retour durable à l'emploi, qui passe par l'adaptation, la dynamisation et **l'absence de rupture du parcours d'insertion**.

- **Orienter et placer les allocataires du RSA vers l'emploi**

Le Département poursuivra et confortera la politique de placement et d'accompagnement dans l'emploi des allocataires du RSA (via les contrats à durée indéterminée et le co-financement avec l'Etat des contrats uniques d'insertion).

- **Assurer la continuité et la cohérence du parcours d'insertion des allocataires du RSA en adaptant notre offre d'insertion actuelle**

A cette fin, il sera proposé de faire évoluer le Programme Départemental d'Insertion dans le cadre d'une nouvelle approche, de notre stratégie d'insertion et d'élaboration de notre offre. Il sera ainsi proposé, pour l'ensemble de l'offre d'insertion, d'établir avec les organismes des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens

Réussite éducative : des collèges performants

Le Conseil général veut traduire dès 2012 son ambition dans un programme prévisionnel d'investissement, véritable plan et cadre d'action pour l'avenir, définissant nos priorités et fixant une programmation des travaux dans le temps, tenant compte à la fois des besoins liés aux effectifs scolarisés, de la nécessité d'offrir aux collégiens des conditions de travail performantes et des capacités de notre collectivité.

Développement du territoire : Maisons du Département et ingénierie auprès des communes

Les « maisons du Département », au stade de l'expérimentation et bâties sur le socle existant que constitue la territorialisation des services de la solidarité, seraient conçues comme des lieux d'information et d'orientation sur les principales missions du Conseil Général en faisant de **la proximité géographique un facteur de réactivité accrue**.

Un nouvel appui à l'ingénierie technique de la conception à la réalisation des équipements d'initiative locale est également en cours d'élaboration. Il s'agit d'accompagner les projets portés par les communes. Ouvert en concertation avec l'association des maires de la Sarthe et l'association des maires ruraux, ce chantier priorise trois domaines d'intervention possible : **la voirie, les marchés publics et l'urbanisme**.

Le projet de mandat s'appuie sur des schémas

Plusieurs schémas départementaux en cours d'élaboration ou finalisés, permettent de mieux appréhender les perspectives et donnent les grandes orientations des missions clés du Département :

- **le schéma stratégique sur le développement économique** de notre territoire départemental, incluant un volet spécifique sur le tourisme. Ce schéma sera élaboré en concertation avec Sarthe Développement.

- **le schéma départemental unique d'organisation sociale et médico-sociale 2015-2019**
Les différentes orientations des compétences de la solidarité du Conseil général (Enfance-Famille, Personnes Agées, personnes Handicapées, démographie médicale) ont vocation à s'inscrire dans un schéma départemental unique d'organisation sociale et médico-sociale 2015-2019 dont le principe a été validé par l'Assemblée lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2011.

- un programme pour des collèges performants

Un programme prévisionnel d'investissement dans les collèges sera lancé, véritable plan et cadre d'action pour l'avenir, définissant les priorités et fixant une programmation des travaux dans le temps. Ce plan traduira aussi la volonté de réduire les consommations énergétiques et les émissions de CO2 des bâtiments, inclura la généralisation de la mise en réseau informatique des établissements et tendra à développer des solutions faisant appel au partenariat Public Privé.

- le schéma routier

Le Conseil général va adopter un schéma routier, véritable référence politique et technique pour gérer de façon éclairée le devenir du réseau routier départemental, et sa traduction en programme pluriannuel d'investissement compatible avec les capacités financières du Département. Le schéma routier devra, sur la base d'un état des lieux partagé incluant les opérations déjà engagées, identifier les points sensibles et dégager ainsi des priorités d'action.

Les principales orientations de ce projet de mandat

1. AGIR TOUJOURS PLUS POUR L'EMPLOI ET L'ÉDUCATION

Développement économique : stimuler l'activité

Pour **stimuler l'activité économique**, notre **priorité d'action portera sur l'accueil, l'implantation et le développement des entreprises** sur le territoire départemental avec un soutien particulier apporté à la visibilité et la structuration de **filières** dans les secteurs d'activités à potentiel d'emploi (agro-alimentaire, automobile, logistique, services, tourisme) ou de niches (dans le numérique par exemple)

Département veillera, à la mesure de sa capacité d'action et en complémentarité avec la Région, l'Etat et l'Union Européenne, à apporter son appui aux **étapes clés de la vie de l'entreprises** (création, développement, transmission,...)

Le soutien à **l'innovation** et à **l'économie verte** sera dans ce cadre la ligne directrice de l'action du Département.

Accompagner les publics en difficulté vers l'Emploi

L'enjeu majeur pour le Département est celui de l'amélioration du nombre de sorties définitives du dispositif des allocataires par un retour durable à l'emploi, qui passe par l'adaptation, la dynamisation et **l'absence de rupture du parcours d'insertion**.

- **Orienter et placer les allocataires du RSA vers l'emploi**

Le Département poursuivra et confortera la politique de placement et d'accompagnement dans l'emploi des allocataires du RSA (via les contrats à durée indéterminée et le co-financement avec l'Etat des contrats uniques d'insertion) en s'appuyant sur les conventions de partenariat avec les organisations professionnelles, les aides économiques auprès des entreprises, le recours aux clauses sociales dans les marchés publics, le programme du Fonds social européen et une équipe de sept conseillères chargées de placer et d'accompagner dans l'emploi.

- **Assurer la continuité et la cohérence du parcours d'insertion des allocataires du RSA en adaptant notre offre d'insertion actuelle**

A cette fin, il sera proposé de faire évoluer le Programme Départemental d'Insertion dans le cadre d'une nouvelle approche, de notre stratégie d'insertion et d'élaboration de notre offre. Il sera ainsi proposé, pour l'ensemble de l'offre d'insertion, d'établir avec les organismes des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens

L'Agriculture : valoriser nos atouts

De manière générale, le Conseil général, à son niveau, contribuera à conforter et développer les exploitations sarthoises, pour faire de la ferme Sarthe une filière dynamique, qui installe des jeunes, crée de l'emploi et qui concilie respect de l'environnement et rentabilité économique.

Dans cet esprit, il sera proposé de conduire une initiative destinée à améliorer **l'approvisionnement de la filière de la restauration collective**, qui concerne tant les restaurants scolaires, des collèges, lycées et écoles, que certaines entreprises sarthoises dont c'est le cœur de métier.

La **valorisation de la biomasse** (bois énergie et bois de construction) avec la forêt sarthoise, qui couvre 25% du territoire.

Tourisme : Conforter l'attractivité de la Sarthe

Les priorités plus spécifiques porteront sur la promotion, le soutien à la qualité de l'offre sur les territoires en s'adaptant notamment aux nouvelles demandes des clients, avec une attention particulière à la **promotion des sports et loisirs de plein air et de pleine nature**. A ce titre, trois actions sont prioritaires :

- la mise en place d'un axe "vélo-route" structurant, avec environ 300 km de véloroutes et voies vertes pour répondre à une demande forte et croissante des touristes français et étrangers,
- la valorisation des chemins de randonnée,
- le développement du tourisme fluvial.

L'ensemble de ces enjeux et objectifs pour l'économie et le tourisme se traduira en 2012, par **l'adoption d'un schéma stratégique sur le développement économique** de notre territoire départemental, incluant un volet spécifique sur le tourisme.

Éducation : Préparer l'avenir

- **Développer un programme de collèges performants**

Les efforts du Conseil général pour la modernisation des collèges sarthois devront rester très soutenus.

Un véritable plan et cadre d'action, définira les priorités en fixant une programmation des travaux dans le temps, tenant compte à la fois des besoins liés aux effectifs scolarisés, de la nécessité d'offrir aux collégiens des conditions de travail performantes et des capacités de notre collectivité.

- **Améliorer les conditions de vie scolaire**

En dehors des missions obligatoires en matière d'entretien des collèges, le Conseil général met en œuvre un certain nombre d'actions permettant d'offrir aux élèves et à leur famille des conditions de vie scolaire les plus favorables possibles :

- chèques collèges 72
- tarif unique en matière de restauration scolaire (à partir du 1^{er} janvier 2012)
- une politique départementale de qualité et d'équilibre alimentaire dans la restauration scolaire

2. FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE

Accompagner le développement de tous les territoires

- **Les maisons du Département**

Une collectivité départementale encore plus près des territoires et des habitants, tel est l'objectif de l'expérimentation qui conduirait à la création de « **maisons du Département** », bâties sur le socle existant que constitue la **territorialisation de nos services de la solidarité**. Ces points d'accueil seraient conçus comme des lieux d'information et d'orientation sur les principales missions du Conseil Général en faisant de la proximité géographique un facteur de réactivité accrue. La localisation nord et ou sud d'un site pilote sera arrêtée en fonction des opportunités réalistes qui seront étudiées, dans l'esprit d'un engagement maîtrisé.

- **Une nouvelle ingénierie vers les communes**

Aller plus loin dans l'accompagnement des projets portés par les communes, tel est le but poursuivi par la proposition d'apporter un nouvel appui à l'ingénierie technique de la conception à la réalisation des équipements d'initiative locale. Ouvert en concertation avec l'association des maires de la Sarthe et l'association des maires ruraux, ce chantier priorise trois domaines d'intervention possible : **la voirie, les marchés publics et l'urbanisme**.

- **conventions de développement local**

Cet outil d'aménagement concerté du territoire et de développement de proximité devra être renouvelé au-delà de 2013, date d'échéance des premiers contrats. L'année 2012 sera mise à profit pour préparer la **nouvelle génération des contrats territoriaux**, avec l'objectif de favoriser le développement équilibré, solidaire et durable de nos territoires.

- **la politique de l'eau**

Axe important de l'appui du Département aux territoires, la politique de l'eau représente dans la Sarthe un enjeu sensible sur lequel il convient que la collectivité conserve un vrai rôle.

A ce titre, la révision du **schéma départemental de l'eau potable** est en cours de finalisation. Orienté prioritairement sur les aspects de sécurisation de l'alimentation et sur l'identification et la hiérarchisation des besoins pour les années à venir, le projet de schéma doit être complété à l'initiative de l'Agence, par un volet sur la protection de la ressource.

- **Contribuer à l'aménagement numérique du territoire**

La collectivité avec le SMSAN conduira en 2012 la réflexion sur l'élaboration d'une véritable stratégie territoriale pour le développement du Très Haut Débit (THD) sur le territoire de la Sarthe. Cette réflexion, qui débouchera sur l'adoption du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDTAN) Sarthois

Ce défi est considérable : le déploiement de la fibre optique sur notre territoire constitue un enjeu équivalent à celui du déploiement du réseau téléphonique dans les années soixante.

Environnement : Préserver le cadre de vie

Le **plan départemental de prévention des déchets** (2010-2015) qui a découlé du PEDMA, se concrétisera par des efforts d'exemplarité du Conseil général, une animation départementale et un accompagnement des projets locaux.

L'adoption d'un schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles donnera un cadre aux interventions à venir du Conseil général tant en matière d'acquisitions et de travaux sous maîtrise d'ouvrage départementale, d'accompagnement des projets portés par des collectivités qu'aux opérations d'animation et de mise en valeur de ces sites en lien avec les politiques sportives et touristiques du Département.

La collectivité élaborera à partir de 2012 un **Plan Climat Energie Territorial**, à l'appui de son bilan carbone finalisé en 2011 et présentera annuellement un rapport sur la situation en matière de développement durable pour notre département.

Transports : Faciliter les déplacements

Augmenter l'offre de transports collectifs des voyageurs

Le Conseil général poursuit l'amélioration de son offre de service, en s'appuyant notamment sur sa centrale de réservation qui, désormais, fonctionne non seulement dans le cadre de notre transport à la demande pour les personnes à mobilité réduite (Mobili'Tis), mais également pour des transports à la demande (T.A.D.) ordinaires en partenariat avec des communautés de communes. Ce type de partenariat sera accentué dans les années à venir avec les communautés de communes.

Une réflexion sera engagée sur la possibilité d'expérimenter la mise en place de lignes rapides d'interconnexion bus-train, dans le Nord et le Sud Sarthe ainsi que des lignes express vers Le Mans adaptées aux horaires des salariés.

Optimiser le transport des élèves

Près de 26 000 élèves sont transportés chaque jour dans le département. Les discussions engagées avec chaque transporteur pour atteindre les objectifs d'optimisation des transports seront poursuivies, permettant d'optimiser notre offre en conciliant l'amélioration du service et les exigences d'une gestion durable.

Routes : Relier les Territoires

Le Conseil général va adopter un schéma routier, véritable référence politique et technique pour gérer de façon éclairée le devenir du réseau routier départemental (4300 km), et sa traduction en programme pluriannuel d'investissement compatible avec les capacités financières du Département. Le schéma routier devra, sur la base d'un état des lieux partagé incluant les opérations déjà engagées, identifier les points sensibles et dégager ainsi des priorités d'action.

Encourager l'accès à la culture pour tous

La collectivité maintiendra son engagement en faveur d'une politique de soutien au développement culturel qui, dans ses différents domaines (patrimoine, musique, lecture...), se donne comme priorités la diversité, la valorisation et la proximité.

Des objectifs majeurs :

- Soutenir l'enseignement artistique et développer les pratiques amateurs en suivant le **Schéma départemental des enseignements artistiques**
- Soutenir les lieux de création et de diffusion
- Valoriser, préserver et promouvoir le patrimoine

- Offrir aux sarthois des services culturels de qualité

Promouvoir les pratiques sportives

Les comités départementaux vont prochainement intégrer **la nouvelle Maison départementale des Sports** leur offrant un outil de travail et de promotion répondant à leurs attentes renforçant le partenariat avec le Conseil général par l'intégration du Bureau des sports dans ce bâtiment.

Cette proximité permettra au Conseil général de mieux appréhender les besoins des comités sportifs départementaux pour élaborer en concertation les prochains contrats d'objectifs pour promouvoir le sport de masse et accompagner la création d'emplois sportifs dans les clubs amateurs sarthois.

Électrification rurale : poursuivre la modernisation et la sécurisation des réseaux

Les programmes seront maintenus à leur niveau. Cette compétence accompagne par ailleurs la politique d'aménagement numérique des territoires et de préservations du cadre de vie en participant à la qualité des aménagements urbains lors des opérations d'enfouissement de réseau.

Gestion des rivières : poursuivre nos investissements

Le Conseil général entend rester un acteur et partenaire engagé de l'aménagement des rivières Sarthoises, au travers d'une part de son implication dans les structures d'animation et de gestion concernées, et d'autre part en poursuivant sa contribution aux investissements nécessaires.

3. RENFORCER LA SOLIDARITÉ DE PROXIMITÉ

Depuis les lois de décentralisation (1982-1983-1986), les Conseils généraux, dont celui de la Sarthe, ont su développer une véritable expertise et un réel « savoir-faire » dans le domaine de l'action sociale.

Inscrite dans la proximité, l'action du Conseil général **doit s'appuyer sur la connaissance des territoires** eux-mêmes et de leurs spécificités, sur une analyse des situations sociales et des besoins qui les caractérisent.

Cette approche territoriale, déployée en 2012, dans la suite logique de la mise en œuvre de la territorialisation, permettra de bâtir de **véritables projets médico-sociaux de territoire** (PMST), avec l'objectif d'y dégager les priorités de l'action sociale départementale. Ils permettront de décliner en proximité et de manière adaptée les trois grands volets de notre politique sociale, traduits dans leur schéma pluriannuel.

Enfance, Jeunesse, Famille : prévenir, soutenir, protéger

Afin de contribuer à maintenir le lien familial et soutenir les parents dans leurs responsabilités éducatives, les priorités porteront sur la prévention et la protection, afin d'aider à surmonter les

difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés et s'ils ne le peuvent, de prendre en charge partiellement ou totalement leurs enfants

La prévention

A cet égard, l'actualisation de notre schéma départemental de l'Enfance et de la Famille se fera principalement autour d'axes prioritaires qui guideront notre politique départementale :

- la prévention autour de la naissance,
- l'accueil de la petite enfance, pour lequel notamment en secteur rural sont exprimées de fortes attentes, en faveur des solutions innovantes, souples et tenant compte des horaires atypiques de certains parents.
- la prévention spécialisée, qui entre également dans les obligations légales du Département pour faire face au risque « d'inadaptation sociale ».
- le soutien aux familles pourra en outre être développé dans le cadre d'actions d'écoute et de conseils destinés à des parents fragilisés

La protection

La qualité de la réponse dépend en grande partie du bon fonctionnement du partenariat institutionnel et associatif. Pour ce faire, la collectivité s'est résolument engagée dans le cadre de la signature en 2010 d'un protocole départemental de coordination avec les principaux acteurs de ce domaine. Il conviendra de consolider cet engagement sur la durée avec le développement de la cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes, l'installation de la fonction d'administrateur ad hoc et la mise en place de l'observatoire de la protection de l'enfance.

Anticiper le vieillissement de la population

La politique en faveur des personnes âgées du Conseil général, chef de file en la matière, doit porter sur l'anticipation du vieillissement de la population. Le souhait de ces personnes étant de vivre le plus longtemps possible à leur domicile, il convient de poursuivre les efforts pour apporter des réponses nouvelles, adaptées et accessibles.

Les priorités du département sont définies par le **Schéma départemental des personnes âgées 2010-2014**, élaboré conjointement avec les services de l'Etat, articulé autour de la promotion de la bienveillance, la protection des personnes âgées, la mise en place de coopérations et de mutualisations et le dimensionnement de l'offre selon les territoires.

Au titre des priorités de ce schéma, figurent également l'accompagnement de la prise en charge de la grande dépendance et de fin de vie, la réflexion autour de nouveaux habitats intermédiaires entre domicile et établissement, la promotion des solutions de répit, ainsi que la mise en réseau des acteurs.

Vers plus d'Autonomie

La qualité de la prise en charge des personnes handicapées constitue également un objectif prioritaire pour notre collectivité, qui en a la responsabilité.

Le Schéma départemental en faveur des personnes handicapées 2008-2012, élaboré conjointement avec l'Etat, a mis en avant la qualité de la prise en charge autour d'axes majeurs tels que le soutien à domicile, l'insertion professionnelle, le handicap vieillissant et la médicalisation des structures existantes.

Les programmations pluriannuelles actées dans ce schéma aboutissent à la création de nouvelles places notamment en habitat intermédiaire et prennent en compte la spécificité du handicap psychique.

Par ailleurs, le renforcement des moyens de la MDPH engagé depuis 2011, doit permettre de raccourcir les délais de réponse apportée aux demandeurs à moins de 3 mois.

Garantir une offre médicale de qualité

Le Conseil général soutiendra la réalisation au total dans la Sarthe d'une quinzaine de maisons pluridisciplinaires de santé d'ici 2014 et fera la promotion du Département pour inciter des professionnels de santé à s'installer.

Le Conseil général continuera sa politique d'amélioration de service rendu, grâce à la poursuite de la territorialisation des équipes médico-sociales, afin notamment de développer le pré-accueil pour les personnes âgées et les personnes handicapées.

Ces différentes orientations ont vocation par ailleurs à s'inscrire dans un **schéma départemental unique d'organisation sociale et médico-sociale** dont le principe a été validé par notre Assemblée lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2011.

Logement : proposer une offre diversifiée

L'Assemblée a adopté, en 2010, le plan départemental de l'habitat dans lequel trois objectifs prioritaires ont été retenus, qui concourent à la diversification de l'offre de produits que notre collectivité soutient :

- la poursuite des efforts en faveur du maintien à domicile des personnes âgées,
- le renforcement des politiques sociales de l'habitat,
- l'accélération de la rénovation des logements pour réduire la fracture énergétique.

Cela se traduit notamment par la poursuite et l'amplification de prêts sans intérêts, attribués aux particuliers, pour l'adaptation du logement et la convention de délégation avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat pour la réduction de la fracture énergétique.

Service d'incendie et de secours : prévenir et protéger

Pour conduire à bien ses missions, le SDIS bénéficie d'un programme ambitieux de modernisation de ses infrastructures et de ses matériels grâce au Département. Le SDIS est doté d'un budget annuel dont le Conseil général assume seul les dépenses de fonctionnement nouvelles. Depuis plusieurs années, le SDIS est reconnu pour son efficacité opérationnelle mais également pour sa gestion budgétaire rigoureuse.

Le Conseil général s'attachera en particulier et prioritairement à accompagner les efforts de modernisations des casernes et équipements et de promotion du volontariat.

4. RESSOURCES : MODERNISATION ET PERFORMANCE

Le projet de mandat devient ainsi le cadre d'action global pour l'engagement des moyens nécessaires à la mise en œuvre des missions de service public du Conseil général, au bénéfice des Sarthois.

La maîtrise de ces moyens est un enjeu capital pour la collectivité. Elle impose de fixer à l'administration départementale un double objectif de modernisation et de performance, dans une démarche de progrès qui pourrait être traduite dans un véritable « projet d'administration ».

- **Ressources financières :**

La garantie du maintien des grands équilibres budgétaires, permettant au Département de poursuivre durablement son effort d'investissement en assumant toutes ses compétences, est un impératif autant qu'un défi.

- **Ressources techniques :**

Le Conseil général se dotera dès 2012, d'un schéma directeur qui permettra de prendre et mettre en œuvre, avec la visibilité stratégique nécessaire et les moyens adaptés, les décisions relatives à la programmation des investissements matériels et immatériels ainsi qu'à l'organisation et au fonctionnement de notre système d'information.

- **Ressources patrimoniales :**

Hors collèges et sites emblématiques, c'est un patrimoine de 200 000 m², qui doit être mobilisé de manière utile et efficiente, en permettant prioritairement et dans des conditions satisfaisantes, à notre administration de remplir efficacement ses missions. Il est nécessaire de nous doter désormais d'un plan stratégique du patrimoine, appuyé sur des outils de connaissance et de gestion modernes. Les objectifs majeurs de ce plan doivent en être la performance (énergétique, fonctionnelle), l'optimisation et la valorisation.

- **Ressources humaines :**

La mise en place d'une politique dynamique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, au sein du Conseil général, s'appuyant sur un outil informatique rénové, constituera un axe majeur de progrès.

Faire coïncider le budget avec ces orientations

Le contexte de la préparation budgétaire et de la mise en œuvre du projet de mandat sur les trois années qui viennent est un contexte de crise, qui place nos choix sous la contrainte et l'exigence d'équilibres responsables.

Les objectifs budgétaires

Dans ce contexte ainsi rappelé, trois objectifs prioritaires guident nos arbitrages :

- ⇒ La stabilisation de l'endettement, pour préserver l'avenir des Sarthois
- ⇒ Le maintien d'un autofinancement suffisant, pour garantir un équilibre durable
- ⇒ La réalisation d'un programme d'investissement hors dette de l'ordre de 100 M€ par an, pour répondre aux enjeux d'aménagements de nos territoires et soutenir l'activité.

Avec la prudence qui s'impose aujourd'hui dans un exercice de prospective triennale, les grands paramètres de la construction budgétaire s'analysent comme suit :

1/ Dynamique incertaine des recettes de fonctionnement

- ⇒ La fiscalité directe avec pouvoir de fixation des taux ne représentera en effet plus que 17% environ des recettes de fonctionnement.
- ⇒ La fiscalité indirecte transférée (TSCA, TIPP) devrait être stable
- ⇒ Les droits de mutation, y compris la part État transférée, sont attendus a minima au même niveau que celui enregistré en 2011.
- ⇒ La taxe finale sur la consommation d'électricité, intégrant la part communale, devrait progresser en 2012, 1^{er} exercice budgétaire complet de mise en œuvre.
- ⇒ La taxe d'aménagement commencera à produire ses effets à compter de 2013, compte tenu des délais de recouvrement : continueront à être perçus en 2012 quasi exclusivement les produits de la TDCAUE et de la TDENS
- ⇒ Les dotations historiques de l'État (DGF, DGD), ainsi que les participations CNSA et FMDI sont attendues stables.
- ⇒ L'éligibilité au fonds de péréquation des droits de mutation semble être confirmée quelle que soit la définition qui sera retenue par le législateur du potentiel financier.

2/ Progression des dépenses de fonctionnement inférieure à 2,8% chaque année.

3/ Taux d'épargne brute de l'ordre de 7% en moyenne sur la période

Seul le maintien d'un niveau d'autofinancement satisfaisant, résultant des perspectives ci-dessus en matière de dépenses et de recettes de fonctionnement, permettra de conserver un niveau d'investissement satisfaisant sans accroître la dette départementale.

4/ Stabilisation de l'endettement

5/ Un objectif de maintien de la dette départementale en deçà de 280 M€.

6/ Effort d'investissement soutenu

Un objectif de l'ordre 100 M€ annuel (hors dette) en moyenne sur la période, privilégiant nos domaines de compétences, sans négliger l'accompagnement et le développement de l'ensemble du territoire sarthois.